

<p>QUESTIONNAIRE DE SANTE</p> <p>NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</p>

Ce questionnaire est à renseigner uniquement si vous avez fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour votre inscription à la Faculté des sciences du sport il y a moins de 3 ans (en 2022-2023 ou 2023-2024) et que votre situation de santé n'a pas changé.

Fabrice FAVRET

Doyen

Sabine CORNUS

Vice-doyenne

Christelle DURRINGER

Responsable administrative et financière

Contact Pôle santé :

Aurélie LABSIR

Coordnatrice Pôle santé
Infirmière

Tel. +33.3 68 85 69 00

fss-infirmerie@unistra.fr

Faculté des sciences du sport | F3S

4, rue Blaise Pascal

CS90032

FR-67081 STRASBOURG cedex

Localisation sur le campus de

l'Esplanade :

Bâtiment | Le Portique "côté rue"

Bureau 306 (3ème étage)

<https://f3s.unistra.fr>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'intéressé.e.

Durant les 12 derniers mois :

	Oui	Non
Un membre de votre famille est-il décédé d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) inhabituel ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé et avez-vous repris l'activité sportive sans l'accord de votre médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		

A ce jour :

	Oui	Non
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite...) ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Vous semble-t-il nécessaire d'avoir un avis médical afin de poursuivre une activité sportive ?		

Si vous avez répondu "Non" à toutes les questions, vous n'avez pas besoin de fournir un nouveau certificat médical.

Si vous avez répondu "Oui" à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Ce document sera à rendre au plus tard à la rentrée à votre scolarité.